

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CS1430

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« pluridisciplinaire »

le mot :

« interdisciplinaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à préciser que les soins d'accompagnement sont effectués par une équipe interdisciplinaire qui implique une interaction entre les différents professionnels aux différentes compétences, et non une équipe pluridisciplinaire qui comporte une notion de juxtaposition des compétences.